

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2021
A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**

Date de la convocation : 15 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS, en séance publique, sous la présidence de Jean-Marc Pédebéarn, Maire de la commune.

Étaient présents : Jean-Marc Pédebéarn, **Maire**; Sébastien Leroux, Nathalie Aguerre, Francis Pourtau, Danièle Marque, **adjoints** : Nicolas Bernatas, Valérie Boisse, Didier Bordenave, Didier Lacaze-Labadie, Thibaut Larrourou, Aurélie Maldonado, Sandra Mata-Campagne Bérengère, Mora Denise Saint-Jean, **conseillers municipaux**.

Étaient représenté (e) s : Didier Desage, conseiller municipal (représenté par Aurélie Maldonado, conseillère municipale)

Étaient absent(e)s :

Secrétaire de séance : Valérie Boisse, conseillère municipale

Nombre de présents : 14

Nombre de procurations : 1

Nombres d'absents : 0

Délibération n°05/2021 : Approbation de la participation financière 2020 au Centre de Loisirs d'Artiqueloutan :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que la commune participe aux frais de fonctionnement du centre de loisirs d'Artiqueloutan géré par LESPEP64, afin que les familles de SENDETS puissent accéder à ce mode de garde et à un tarif préférentiel.

La participation s'élève à 7 € par jour de présence et par enfant.

La commune a reçu le montant total à régler pour l'année 2020 qui s'élève à 1 701,00 € (243 présences).

Le conseil municipal a approuvé cette participation financière, à régler à l'établissement Les PEP64. Les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

Nombre de votants : 15

Nombre de voix favorables : 15

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération n°06/2021 : Approbation des travaux d'extension du réseau chaleur au groupe scolaire (locaux existants et extension de la restauration scolaire) et demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet d'extension de la restauration scolaire, la question du type de mode de chauffage a été soulevée, dans la mesure où une partie du groupe scolaire est déjà alimentée par le réseau chaleur (plaquettes bois). Par la même occasion, la réflexion a porté également sur les locaux existants encore alimenté par le chauffage électrique (3 classes et la cantine actuelle).

De plus, pour des raisons d'économie d'énergie et de cohérence, il apparaît judicieux que l'ensemble du groupe scolaire soit alimenté par le réseau chaleur déjà existant en partie.

C'est pourquoi, la commune a mandaté le bureau CARTE pour effectuer une étude de faisabilité d'extension du réseau chaleur pour ces locaux existants et l'extension de la cantine à réaliser au printemps 2021.

Le bureau CARTE sera également mandaté pour suivre les travaux.

Le coût total de leur prestation s'élève à 7 200,00 € HT, soit 8 640,00 € TTC.

Le coût estimatif des travaux (amélioration de la puissance de la chaudière actuelle, création d'une sous station, extension du réseau et pose des radiateurs) s'élèverait à 54 136,00 € HT, soit 64 963,20 € TTC.

Le Maire a également indiqué qu'il est possible de solliciter la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées au titre du nouveau règlement des fonds de concours. Il rappelle les modalités de financement possibles :

- une subvention de 30 % du montant HT des travaux, pour la tranche de travaux ne dépassant pas 200 000,00 € HT.
- une majoration du taux à hauteur de 10 % sera possible exclusivement sur la part des travaux répondant aux critères de performance énergétique listés en annexe du règlement des fonds de concours.

Le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du réseau chaleur au groupe scolaire et a autorisé le Maire a déposé une demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits
La séance est levée à 21h00